

Agent de protection des personnes

RNCP39841 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344, 344t
Formacode(s)	42812
Code(s) ROME	K2500, K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/11/2024
Date d'échéance	28/11/2027

Certificateur(s)

ASP BODYGUARD · SIRET : 75058009400027

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASP BODYGUARD	75058009400027	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Agent de Protection Rapprochée, plus communément appelé « Garde du corps »

est un agent dédié à la sécurité et à la protection physique des personnes. Il exerce au sein des entreprises de privées ou structures institutionnelles et il intervient seul pour des missions d'accompagnement ou en équipe pour des missions dites de protection rapprochée.

Afin pouvoir exercer les métiers de la sécurité des personnes et des biens, il est obligatoire de détenir une Carte professionnelle délivrée par le CNAPS (accompagnée de la mention protection physique des personnes). Si les conditions de moralité d'accès à la profession sont respectées, l'obtention de cette carte ne peut se faire que par le suivi d'une formation reconnue au RNCP, dans un organisme de formation agréé par le CNAPS.

ACTIVITÉS VISÉES

Assurer la sécurité des personnes durant leurs déplacements professionnels ou privés :

Sécuriser les déplacements

et les sites visités et fréquentés par la personnalité

Etre capable d'appliquer des techniques d'intervention physique et des procédures de secourisme d'urgence afin d'extraire son autorité de la zone de danger en cas de situation critique

Etre également

capable d'assurer la protection de mineurs de par la diversité du métier

Maîtriser les techniques de défense d'une personnalité

Maîtriser le cadre légal concernant l'armement

Pouvoir s'extraire d'une situation critique et ce dans le cadre de la législation en vigueur

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Bonne Connaissance de la réglementation en vigueur

Capacités d'observation en milieu urbain
Capacités d'adaptation à différents types de situations
Maîtrise de soi et gestion du stress
Application avec maîtrise des techniques de défense et d'autodéfense
Application avec maîtrise des procédures de secourisme d'urgence
Application avec maîtrise des procédures et techniques d'extraction d'une zone de danger

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Activités Privées de Sécurité
Protection de l'intégrité Physique d'une Personne

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de protection physique des personnes
Garde du corps
Agent de protection rapprochée

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Livre VI du code de la sécurité intérieure
Loi sur la securite globale
Arrête du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux agents privées de sécurité
Arrêté du 28 Septembre 2018 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à l'agrément des organismes de formations aux métiers de la sécurité privée
Arrêté du 28 Septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 Juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation aux métiers de la sécurité privée

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Carte professionnelle ou autorisation préalable du CNAPS
Pièce d'identité en cours de validité
Maîtrise niveau B1 de la langue Française

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Carte professionnelle ou autorisation préalable du CNAPS
Pièce d'identité en cours de validité
Réussite des modules EPI, SST

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
Un chef d'entreprise de sécurité et où un responsable Protection des personnes
Un agent de protection des personnes

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 407 €
Selon la branche	6 000 € – 8 757 €
Prise en charge	Branches concernées
8 407 €	Valeur par défaut · 207 branches
8 757 €	CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEFP hôtellerie de plein air
8 057 €	CPNEFP de la Prévention Sécurité
6 946 €	CPNE Casinos
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date de décision	28/11/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/11/2027
Date de dernière délivrance possible	28/11/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	66	1	95 %	51 %
2020	33	1	91 %	50 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP14629

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.aspbodysguard.com/formations-agent-de-protection-rapprochee/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39841/>

Où se former

Formations référencées	2
------------------------	---

Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	4 190 € – 4 390 €
Durée	313 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2026 à 09/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	45
Parcours menés à terme	45
Taux d'achèvement	100 %
Période	02/2025 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	66
Montant total engagé	217 792 €
Coût moyen par dossier	3 300 €
Durée moyenne	321 h
Période	12/2024 – 09/2026
France compétences	65 %
France Travail	21 %
Entreprise	7 %
Reste à charge titulaire	7 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.